

## QUALITE DES EAUX DE CONSOMMATION HUMAINE

Contrôle sanitaire réalisé dans le cadre des articles du Code de la santé publique et du décret n°2007-49 du 11 janvier 2007 relatif à la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine

**Unité de gestion : AEP AMP ZONE SUD (SEMM)**

**Exploitant : SOCIETE EAU DE MARSEILLE METROPOLE**

Prélèvement et mesures de terrain du 10/06/2025 à 08h33 pour l'ARS et par le laboratoire :  
LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL)

Nom et type d'installation : **MARIGNANE GIGNAC COTE BLEUE (UNITE DE DISTRIBUTION )**

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Nom et localisation du point de surveillance :

**MAIRIE - SAUSSET-LES-PINS (ROBINET LAVABO SANITAIRE SALLE DES MARIAGES)**

Motif de prélèvement : Contrôle Sanitaire

Type d'analyse : D1FES

Code point de surveillance : 0000000055 Code installation : 000041 Numéro de prélèvement : 01300278346

### Conclusion sanitaire :

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Date d'édition : jeudi 26 juin 2025

Pour le Directeur Général de l'ARS  
et par délégation  
L'Ingénieur responsable d'unité  
**Camille GIROUIN**



Affichage obligatoire du présent document dans les deux jours ouvrés suivant la date de réception et conformément à l'article D1321-104 du Code de la Santé Publique.

Mesures de terrain	Résultats	Unité	Références de qualité		Limites de qualités	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>						
Température de l'eau	24,3	°C		25		
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>						
pH	7,7	unité pH	6,5	9,0		
<b>MINERALISATION</b>						
Conductivité à 25°C	478	µS/cm	200	1100		
<b>RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION</b>						
Chlore libre	0,09	mg(Cl <sub>2</sub> )/L				
Chlore total	0,12	mg(Cl <sub>2</sub> )/L				
<b>Analyse laboratoire</b>						
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>						
Aspect (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Couleur (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Odeur (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Saveur (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Turbidité néphélométrique NFU	0,17	NFU		2,0		
<b>FER ET MANGANESE</b>						
Fer total	36	µg/L		200		
<b>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b>						
Ammonium (en NH <sub>4</sub> )	<0,05	mg/L		0,1		
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>						
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	1	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/(100mL)		0		
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	<1	n/(100mL)		0		
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/(100mL)				0
Escherichia coli /100ml - MF	<1	n/(100mL)				0

## QUALITE DES EAUX DE CONSOMMATION HUMAINE

Contrôle sanitaire réalisé dans le cadre des articles du Code de la santé publique et du décret n°2007-49 du 11 janvier 2007 relatif à la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine

**Unité de gestion : AEP AMP ZONE SUD (SEMM)**

**Exploitant : SOCIETE EAU DE MARSEILLE METROPOLE**

Prélèvement et mesures de terrain du 10/06/2025 à 08h23 pour l'ARS et par le laboratoire :  
LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL)

Nom et type d'installation : **MARIGNANE GIGNAC COTE BLEUE (UNITE DE DISTRIBUTION )**

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Nom et localisation du point de surveillance :

**MAIRIE - SAUSSET-LES-PINS (ROBINET LAVABO SANITAIRE SALLE DES MARIAGES)**

Motif de prélèvement : Contrôle Sanitaire

Type d'analyse : PFAS

Code point de surveillance : 0000000055 Code installation : 000041 Numéro de prélèvement : 01300278367

### Conclusion sanitaire :

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Date d'édition : jeudi 26 juin 2025

Pour le Directeur Général de l'ARS  
et par délégation  
L'Ingénieur responsable d'unité  
**Camille GIROUIN**



Affichage obligatoire du présent document dans les deux jours ouvrés suivant la date de réception et conformément à l'article D1321-104 du Code de la Santé Publique.

Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Références de qualité		Limites de qualités	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
<b>SUBSTANCES PER- ET POLYFLUOROALKYLÉES (PFAS)</b>						
Acide perfluorobutanoïque (PFBA)	<0,001	µg/L				
Acide perfluorodecane sulfonique (PFDS)	<0,001	µg/L				
Acide perfluoro-decanoïque (PFDA)	<0,001	µg/L				
Acide perfluorododécane sulfonique (PFDoDS)	<0,001	µg/L				
Acide perfluorododécanoïque (PFDoDA)	<0,001	µg/L				
Acide perfluoroheptane sulfonique (PFHpS)	<0,002	µg/L				
Acide perfluoroheptanoïque (PFHPA)	<0,001	µg/L				
Acide perfluorohexanoïque (PFHXA)	<0,002	µg/L				
Acide perfluorononane sulfonique (PFNS)	<0,002	µg/L				
Acide perfluoro-nonanoïque (PFNA)	<0,001	µg/L				
Acide perfluoro-octanoïque (PFOA)	<0,001	µg/L				
Acide perfluoropentane sulfonique (PFPS)	<0,001	µg/L				
Acide perfluoropentanoïque (PFPEA)	<0,001	µg/L				
Acide perfluoro tridecane sulfonique (PFTrDS)	<0,005	µg/L				
Acide perfluoro tridecanoïque (PFTrDA)	<0,001	µg/L				
Acide perfluoro undecane sulfonique (PFUnDS)	<0,002	µg/L				
Acide perfluoro undecanoïque (PFUnA)	<0,001	µg/L				
Acide sulfonique de perfluorobutane (PFBS)	<0,001	µg/L				
Acide sulfonique de perfluorooctane (PFOS)	<0,001	µg/L				
Perfluorohexane sulfonate (PFHXS)	<0,001	µg/L				
Somme de 20 substances perfluoroalkylées (PFAS)	<0,100	µg/L				0,1